

No 82

## JOURNAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

## DU CANADA

---

SEANCE DU JEUDI, 11 JUIN 1936

---

## PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre qu'il a adopté le bill suivant, sans modification:

Bill No 68, Loi concernant le transport des marchandises par eau.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat accepte les modifications apportées par la Chambre au bill No 59 (C2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Thousand Islands Bridge Company*", sans modification.

Et aussi,—Informant la Chambre que le Sénat a adopté le bill No 76, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre, avec les modifications suivantes:

1. Page 9, ligne 39. Retrancher les mots "et son remplacement par le suivant: ", et substituer les mots "sauf le titre de ladite annexe, et par la substitution de l'annexe I de la présente loi."

2. Page 9, ligne 40. Ajouter le titre "Annexe I", immédiatement au-dessus de la ligne 40.

3. Page 10, ligne 12. Retrancher les mots "et remplacée par ce qui suit: ", et substituer les mots "sauf le titre, et l'annexe II de la présente loi y est substituée."

4. Page 11, ligne 4 de la clause 16. Retrancher les mots "et remplacée par la suivante: ", et substituer les mots "sauf le titre, et l'annexe III de la présente loi y est substituée."

5. Page 20, ligne 4 de la clause 17. Retrancher les mots "et remplacée par la suivante: ", et substituer les mots "sauf le titre, et l'annexe IV de la présente loi y est substituée."

6. Page 20, à la suite de la clause 17. Remplacer "Annexe V" par "annexe IV".

7. Pages 9 à 20, les deux comprises. Transporter à la fin du bill les annexes I, II, III et IV.